

Manifeste pour la sauvegarde des crèches associatives

Quand le gouvernement s'attelle à penser un service public de la petite enfance accessible à tous en créant 200 000 places supplémentaires bénéfique pour l'ensemble des familles, et où il rappelle que chaque acteur qu'il soit public, privé lucratif ou associatif a toute sa place, a-t-il seulement conscience que le secteur associatif de la petite enfance est appelé à disparaître prochainement ?

Les crèches associatives représentent aujourd'hui plus de 22,8%¹ des places offertes aux parents dans les modes d'accueil collectif, soit plus de 95 000 enfants accueillis. Les crèches garantissent une qualité de l'accueil à travers les différentes valeurs portées au sein de leur projet associatif au bénéfice des enfants et des familles : solidarité, primauté de la personne, inclusion, vivre ensemble, mixité, diversité, accompagnement des familles. Les crèches associatives, ce sont aussi des bénévoles et des professionnels engagés qui prennent en compte les besoins des enfants et la parole des parents pour favoriser leur bien-être et leur épanouissement.

Mais malgré les nombreuses alertes, le modèle économique des crèches associatives ne tient plus. Elles sont tiraillées entre deux partenaires, principalement les CAF et les communes qui ne sont pas en mesure de proposer des solutions pérennes pour stabiliser financièrement les crèches au bénéfice des enfants et des familles. Des difficultés récurrentes se sont donc installées de manière progressive d'une part avec la prestation de service unique (PSU) qui s'apparente à une tarification à l'acte et qui, bien que plus adaptée aux familles, met en péril tout le secteur associatif et d'autre part un cofinancement des communes qui ne suit pas.

Aujourd'hui, les crèches associatives sont en déficit structurel permanent, ce qui menace à très court terme leur existence. A titre d'illustration, à Paris, 75% des gestionnaires associatifs de plus de 100 berceaux et 65% des gestionnaires associatifs de moins de 100 berceaux sont déficitaires en 2021.

Cette situation financière est intenable et insoutenable pour les crèches associatives d'autant que les revalorisations de la PSU n'ont pas été suffisantes ces dernières années pour faire face à l'inflation et rendre plus attractif le secteur : 0% en 2019, 1% en 2020 et 2021, 5% en 2022, tandis que l'inflation a augmenté de 6% en 2022 et s'annonce à 4,3% en 2023 et le SMIC a évolué de 4,7% en 2022, puis 2% en 2023, avec une nouvelle hausse à prévoir d'ici la fin de l'année. A cela s'ajoute, les collectivités territoriales, et plus particulièrement les communes, qui ne revalorisent pas ou très peu les subventions attribuées au secteur associatif, de 0% à 1% seulement, elles aussi prises en étau par le contexte économique tout en favorisant leurs crèches publiques.

Au financement, s'ajoute un manque criant de professionnels dans la petite enfance ne laissant pas d'autre choix aux crèches associatives que de réduire l'offre faite aux parents pour garantir la qualité d'accueil et la sécurité des enfants et des professionnels (fermeture de places ou réduction de l'amplitude horaire). Tout comme le secteur social et médico-social, la petite enfance est confrontée à un manque d'attractivité : de nombreux postes vacants avec des difficultés à recruter des professionnels formés et qualifiés (peu ou pas de candidatures aux offres publiées); un recours de plus en plus important à l'intérim s'accompagnant d'un coût financier conséquent ; peu de candidats dans les organismes de formation. Ces difficultés se sont accentuées eu égard aussi au manque de reconnaissance des professionnels de la petite enfance, qui n'ont pas encore bénéficié de revalorisations salariales comme les autres secteurs des métiers de l'humain, et dont l'Etat renvoie à un dialogue en interbranche sans donner aucune visibilité sur les financements alloués dans le cadre de la future Convention d'Objectif et de Gestion entre l'Etat et la CNAF.

Pour assurer la stabilité du secteur associatif et pour ne pas laisser plus de 95 000 enfants¹ et familles sans solution d'ici 2 ans, et pérenniser les crèches associatives qui gèrent 22,8% des places de crèches PSU, les fédérations et organisations associatives proposent de :

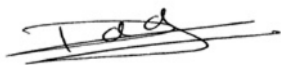
Sur le plan financier :

- A court terme, sécuriser les financements en revalorisant a minima la PSU à hauteur de 12% et les subventions des collectivités territoriales (sans prise en compte des revalorisations salariales promises par le Gouvernement)
- A moyen terme, sortir du système de la PSU en créant un financement global avec des clauses de régulation liées à l'activité effectivement réalisée, et ce pour assurer leur pérennité dans les années à venir.
- Renforcer les moyens financiers des fonds d'urgence des CAF pour accompagner celles les plus en difficultés.

Sur le plan des ressources humaines :

- Revaloriser les salaires en évitant toute concurrence entre les secteurs public et privé solidaire, et en donnant de la lisibilité quant à l'engagement financier de l'Etat aux organisations en charge de négocier les accords au niveau de chaque branche.
- Valoriser les métiers petite enfance, et identifier les impacts de la campagne de valorisation des métiers de 2023 pour définir un plan d'action pluriannuel d'attractivité des métiers.
- Créer des parcours d'évolution professionnelle pour chaque professionnel au sein des crèches.

Marie-Josée DAGUIN
Présidente
Union nationale ADMR



Philippe DA COSTA
Président
Croix-Rouge française



Marie-Sophie DESAULLE
Présidente
FEHAP



Céline LEGRAIN
Présidente
FNAPPE



¹ Bilan du modèle de financement des EAJE par la PSU, CNAF, 28 juillet 2022 : 417 236 places d'accueil dont 22,8% gérées par des associations